



## Enfance & Familles d'Adoption refuse l'amalgame entre adoption et immigration

Dans le cadre des engagements de la France en tant que signataire de la convention de La Haye relative à la protection de l'enfance et à la coopération en matière d'adoption internationale, le gouvernement a validé un fonds de coopération spécifique de 3 millions d'euros. Ce fonds a pour but de financer des projets de prévention de l'abandon, d'amélioration dans les pays d'origine de la prise en charge des enfants, au sein de leur famille en priorité, institutionnellement le cas échéant. Il est placé sous le contrôle de l'Autorité centrale, organe chargé de l'application des engagements de la convention de La Haye.

Le but est de permettre à tout enfant de grandir dans sa famille, sa famille de naissance ou une famille adoptive. La convention de La Haye consacre le principe de subsidiarité, selon lequel l'adoption internationale est envisagée uniquement quand le maintien dans la famille de naissance ou l'adoption nationale s'avère impossible ou contraire à l'intérêt de l'enfant.

Le souci est d'éviter toute instrumentalisation de l'enfant, par exemple en utilisant l'aide comme moyen de pression sur un pays pour permettre un plus grand nombre d'adoptions. D'où le rôle indispensable de veille, de contrôle et de régulation par la seule Autorité centrale.

Enfance & Familles d'Adoption adhère pleinement à l'éthique de la convention de La Haye et salue le développement de la coopération dans ce cadre.

\*

Dans un message lu le 8 novembre devant 210 représentants des 11 000 familles adoptives et personnes adoptées d'Enfance & Familles d'Adoption, réunis à Bordeaux pour un congrès sur « L'adoption, quelle éthique ? », Madame Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille, déclarait :

*« En outre, la France aidera matériellement les pays qui souhaitent développer leur système de protection de l'enfance avec un fonds de coopération spécifique, avec également le concours du ministère du développement solidaire — j'ai reçu sur ce point l'accord de mon collègue Brice Hortefeux — en permettant également à l'AFA de financer sur son budget propre des micro-projets de coopération avec les orphelinats. »*

Enfance & Familles d'Adoption met en garde contre le risque d'un détournement insidieux de cette politique d'aide. En effet, celle-ci émanant du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, s'inscrirait de fait dans une politique qui vise à « maîtriser » les flux d'immigration, à favoriser les projets de maintien ou de retour dans le pays, ainsi qu'à défendre une certaine idée de l'identité nationale.

\*

La réprobation immédiate et massive a donné lieu à la motion suivante d'Enfance & Familles d'Adoption :

La fédération Enfance & Familles d'Adoption souligne qu'il est absolument hors de question qu'il puisse y avoir le moindre amalgame entre adoption et immigration. Les onze mille familles et personnes adoptées, réunies au sein des 92 associations départementales, refusent que le moindre soutien, de quelque nature que ce soit, que le moindre centime vienne du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire en soutien à des projets de protection de l'enfance et de coopération internationale en matière d'adoption.

La présidente d'Enfance & Familles d'Adoption, Janice Peyré, a écrit dès le 10 novembre à Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, pour demander une clarification, se disant convaincue qu'il devait s'agir d'une erreur. N'ayant pas obtenu, par la voix de la Secrétaire d'Etat à la Famille, une réponse satisfaisante, Enfance & Familles d'Adoption rend publique sa motion, conformément à la volonté de ses associations départementales réunies le 8 novembre.

Enfance & Familles d'Adoption, 17 novembre 2008